

Sujet : [INTERNET] Periode complémentaire chasse aux blaireaux Saison 2021/2022

Date : Fri, 30 Apr 2021 11:27:44 +0200

De : Patrick BOURVEN

Je suis **FAVORABLE** à une période complémentaire de la chasse aux blaireaux à compter du 15/05/2022 jusqu'au 30/06/2022 inclus pour les motifs suivants :

- Regulation du nombre de blaireaux et son contrôle.
- Participer au contrôle des dégâts aux infrastructures et cultures.

POIRIER Quentin